

Piégeage massif de la mouche de l'olive

Objectifs

- Diminuer le nombre de mouches de l'olive (*Bactrocera oleae*).
- Ne pas utiliser de pesticides.
- Moindre coût.

Efficacité

Le piège décrit ici est efficace. Cependant, il montre rapidement ses limites lorsque la population de mouches de l'olive est élevée. La performance globale du piégeage massif est bien meilleure lorsqu'elle est pratiquée par un grand nombre d'oléiculteurs.

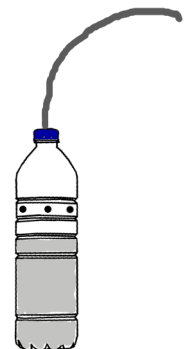
Facteurs favorables au développement de la mouche de l'olive	Facteurs défavorables au développement de la mouche de l'olive
- températures douces en été : optimum 25°C - pluies, humidité en été. - oliviers à gros fruits.	- températures caniculaires : supérieures à 35°C - été sec. - oliviers à petits fruits.

En **Agriculture Biologique**, nous vous invitons à consulter votre organisme de certification pour les modalités de mise en place de ce type de piège dans votre exploitation.

Fabrication d'un piège

Ce piège est très peu onéreux et très simple à fabriquer chez soi.

1. Récupérer une bouteille vide transparente et en plastique, avec son bouchon.
2. Faire chauffer une tige en fer de 5 mm de diamètre.
3. Avec le bout chauffé de la tige en fer, percer la bouteille de 6 trous répartis dans la partie haute de la bouteille, 2 cm en dessous de sa partie conique. **Ne pas forer dans la partie conique, sinon les mouches pourront ressortir de la bouteille sans se noyer.**
4. Percer un trou au centre du bouchon.
5. Enfiler une ficelle ou un fil de fer dans le bouchon.
6. Faire un nœud à la ficelle ou au fil de fer qui permettra ainsi de suspendre la bouteille à une branche de l'olivier, une fois le bouchon revissé.
7. Préparer une solution d'eau dans laquelle on dissout 40 g par litre de phosphate diammonique¹ en poudre, soit 2 cuillerées à soupe bombées.
8. Remplir la bouteille d'un demi litre de solution.



Une vidéo sur la fabrication du piège est visible à l'adresse ci-dessous : <https://youtu.be/5Zqa9kULAFE>

Mise en place des pièges

- Les bouteilles sont installées dès la fin février- début mars selon l'altitude de l'oliveraie et les variétés d'olivier). Voir la situation en temps réel ici : <http://afidol.org/piegeannuel>
- Le nombre de bouteilles est calculé en fonction du nombre d'oliviers dans le verger :
 - Jusqu'à une vingtaine d'oliviers : une bouteille par arbre,
 - Au-dessus d'une vingtaine d'arbres : une bouteille par arbre sur les oliviers en bordure du côté sud, est et ouest du verger. Une bouteille tous les 3 arbres en bordure du côté

¹ Le phosphate monoammonique ou monoammonium ainsi que le phosphate d'ammoniaque qui sont des engrais sont également utilisables.

nord. Quelques bouteilles peuvent être installées à l'intérieur du verger sachant qu'il est inutile d'installer au total plus d'une cinquantaine de bouteilles par hectare. Dans les grandes oliveraies, le nombre de bouteilles peut être diminué sur les bordures.

- L'installation de bouteilles est à privilégier dans les arbres de variétés attractives pour la mouche (variétés à gros fruits).
- Elles restent en place jusqu'en octobre – novembre.

Renouvellement de la solution dans les pièges

- En moyenne, une fois par mois.
- Lorsque la solution est pleine de mouches.
- Si le niveau de solution est trop bas.

Il faut prévoir 120 à 150 g de phosphate diammonique par piège et par an.

Où vider la bouteille ?

Le liquide contenu dans les pièges peut être vidé au sol sous les oliviers sans danger.

Où trouver le phosphate diammonique ou phosphate diammonium ?

Le phosphate diammonique est un nutriment utilisable en œnologie. Il se présente sous la forme de cristaux blancs. Il est très soluble dans l'eau. Vous pourrez vous procurer ce produit auprès de certains moulins à huile. Il est également disponible pour le particulier chez les vendeurs de produits pour la vinification et chez certains vendeurs de produits pour l'agriculture. Son coût est très faible. Une liste de fournisseurs est disponible sur la page <http://afidol.org/pegemouche>

Pour tout renseignement complémentaire :

- Email : contact@afidol.org
- tel : 04 42 23 01 92 – 04 67 06 23 46 – 04 75 26 90 90